



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2005/NGO/336
24 mars 2005

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 12 (a) de l'ordre du jour

**INTEGRATION DES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES ET DE
L'APPROCHE SEXOSPECIFIQUE: VIOLENCE CONTRE LES FEMMES**

**Exposé écrit* par le Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-
Kinshasa, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 mars 2005]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

VIOL ET VIOLENCE CONTRE LES FEMMES DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU

Le COJESKI-RDC tient à rappeler à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies que du 26 mai au 9 juin 2004, la ville de Bukavu et ses environs dans la province du sud-kivu ont été secoués par des affrontements armés opposant les militaires dits du **Colonel Jules Mutebutsi Mutambatamba** et du **Général de brigade Laurent Nkundabatware Mihigo** (Le général de Brigade Laurent Nkundabatware appartient au groupe des Tutsi congolais de Rutshuru au Nord-Kivu qui n'est pas à confondre avec celui des Banyamulenge. Le Colonel Jules Mutebutsi est du groupe pastoraliste dit « Banyamulenge » immigré au Congo bien avant celui des Tutsi du Nord-Kiv : principaux auteurs présumés de viol de plus 70 femmes et jeunes filles dans la ville de Bukavu et ses environs du 26 mai au 09 juin 2004), à ceux de la 10^{ème} région militaire sous le commandement du **Général Mbudza Mabe** (Commandant des forces loyalistes).

Le COJESKI-RDC invite instamment la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à prendre des décisions conséquentes relatives aux crimes contre l'humanité perpétrés par les hommes des officiers militaires ci-dessus à travers les viols massifs des femmes mariées et jeunes filles tels qu'inventorié par Héritiers de la Justice (Organisation sœur oeuvrant à Bukavu) dans la sythèse ci-dessous d'un rapport narratif des faits y relatif :

Combien sont-elles les femmes ou les filles violées pendant la guerre du 26 mai au 09 juin à Bukavu et ses environs ? Il est difficile de répondre à cette question quand on sait que des centaines des victimes n'ont pas osé briser le silence. Cependant des cas de viol commis dans la récente violence guerrière ont fait l'objet de plusieurs rapports.

En fait, de nombreuses femmes et filles ainsi que des témoins oculaires des scènes horribles de commission de viol et autres violences sexuelles se sont présentés aux bureaux de l'organisation pour s'en plaindre et les dénoncer. Dans l'ensemble, tous confirment que les principaux responsables de ces crimes sont les soldats insurgés de Mutebutsi et de Nkundabatware ainsi que les combattants du groupe armé Mudundu 40. Une victime reconnaît avoir été violée par Mutebutsi en personne.

Pour des raisons de pudeur, nous taisons les noms des victimes dont la plupart ont d'ailleurs requis l'anonymat. Enfin, il y a lieu de reconnaître que durant cette guerre, les viols ont été pratiqués à grande envergure en violation de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale qui place le viol au rang des crimes de guerre dès lors qu'il est commis à grande échelle par les belligérants.

A titre purement illustratif, les cas suivants peuvent attirer l'attention de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies :

- 1) Le 30/05/2004, mademoiselle **N. N.**, âgée de 16 ans et habitant à Kavumu dans le territoire de Kabare a été violée par les insurgés commandés par le Général Laurent Nkundabatware. « Avant cet acte crapuleux, la victime a fait l'objet de mauvais traitements allant de l'humiliation au viol en passant par les abus de tout genre sur son corps.
- 2) Le 30/05/2004, Mademoiselle **E. N.**, âgée de 17 ans et vivant à Kavumu dans le territoire de Kabare a été victime de viol et autres violences sexuelles commis par les

hommes de troupes de Laurent Nkunda lors de leur progression sur la ville de Bukavu.

- 3) Le 1/6/2004, mademoiselle **C. G.**, âgée de 17 ans et résidant à Mudaka dans le territoire de Kabare a été violée par les militaires mutins de NKunda.
- 4) Le 31/05/2004, Mademoiselle **A. C.**, âgée de 13 ans et résidant à Miti a été violée par les militaires dissidents de Laurent Nkunda. La victime nous a déclaré : « Quand ils m'ont prise, ils m'ont frappé une gifle à la joue gauche avant de me jeter à terre. »
- 5) Le 1/6/2004, Mademoiselle **B. M.**, âgée de 10 ans et habitant à Mudaka dans le territoire de Kabare a été violée par les militaires de Laurent Nkunda lors de leur avancée sur la ville de Bukavu. « Notre fille avait peur et honte de parler pour nous dire ce qui lui est arrivé. Mais ces gens, hum ! ... que Dieu les pardonne. »
- 6) Mademoiselle **A. B.**, âgée de 15 ans et résidant à Mudaka a été violée par les militaires dissidents le 1/06/2004.
- 7) Mademoiselle **N. K.**, 16 ans, résidant à Nguba dans la commune d'Ibanda, a été violée dehors dans le jardin familial par les militaires de Mutebusi.
- 8) Une femme ainsi que sa fille de plus ou moins 7 ans résidant sur l'avenue Kibombo dans la commune d'Ibanda ont été violées par les militaires de Mutebutsi.

Les victimes et témoins des cas ci-haut cités ont eu le courage de parler bien souvent avec beaucoup de peine. Ils ont dit qu'ils existent bien d'autres cas. Que la plupart des victimes ont eu des blessures issues de ces agressions sexuelles et qu'elles ont besoin des soins médicaux appropriés. D'autres craignent qu'elles aient pu attraper le VIH/SIDA ou des grossesses indésirables.
